



Décision pour erreur de destinataire

Par Gerardgermain

Bonjour,
J'ai eu le plaisir de gagner mon procès du 11 /04/23.
Mais voilà mon adversaire doit me verser 10000 euros
Depuis plus de réponse et mon avocat injoignable ne travaille plus .
Voilà ma question que faire?
Merci

Par isernon

bonjour,
vous devez prendre un huissier pour exécuter ce jugement si celui-ci est définitif.
salutations